

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

33

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2012



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. AYACHE

**Membres excusés** : Mme BIOT (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** : M. MARCHAND - M. LOUIS - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

##### Dijon, Ville d'art et d'histoire - Plan d'action 2013 - Demande de subvention

M. Berteloot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a obtenu le label « Ville d'art et d'histoire » en janvier 2008. Elle s'est engagée, dans le cadre d'une convention avec l'État signée le 30 novembre 2009 et avec le soutien de ce dernier (Direction Régionale des Affaires Culturelles), à mettre en place différentes actions dans le domaine de la valorisation et de l'animation du patrimoine.

Un plan d'action a été adopté en 2011 comportant cinq axes. Dans la continuité de ce plan, différentes actions se dérouleront en 2013.

#### - La sensibilisation des habitants au patrimoine

L'objectif est de travailler sur l'appropriation du patrimoine par les Dijonnais, avec une attention particulière pour les habitants côtoyant peu ou pas la notion de patrimoine. Ceci participe à la fois à la formation du citoyen, acteur et responsable de sa ville, et au lien social.

En 2013, il est proposé de poursuivre le projet entamé en 2012 avec les habitants, dans le quartier des Grésilles. Cette action a pour finalité d'organiser une visite découverte de ce quartier lors des journées européennes du patrimoine et d'éditer un document de visite à la disposition des Dijonnais.

En complément, sur l'ensemble du territoire de la ville, un programme de visites et de manifestations ponctuelles sera mis en place à destination des habitants, invitant à la découverte de nouveaux patrimoines.

La réédition et la refonte progressive des documents de visite existants sur le centre ville, avec un effort de médiation sont également prévues.

#### - L'action éducative

L'engagement de parcours culturels en direction du public scolaire incluant des ateliers sur le patrimoine et l'architecture se poursuit afin de mettre en cohérence les actions des différents partenaires et établissements culturels et d'intégrer l'éducation au patrimoine au sein du projet éducatif global de la Ville.

#### - Le tourisme culturel

En partenariat avec l'Office de Tourisme, un programme de formation continue des guides et médiateurs intervenant sur le patrimoine a été initié. Cette offre de formation s'accompagne d'une lettre d'information mensuelle à destination des guides sur l'actualité du patrimoine à Dijon.

#### - La préfiguration d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).

Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) se mettra en place progressivement à travers trois types d'outils :

- une collection de documents présentant le patrimoine de chacun des établissements culturels ; en 2013 seront réalisés les documents présentant l'abbaye Saint-Bénigne (musée archéologique), le palais des ducs et des Etats de Bourgogne (Archives Municipales et Musée des Beaux-Arts) et le jardin et le pavillon de l'Arquebuse (jardin des sciences);

- des parcours thématiques à travers la ville permettant de lier histoire, architecture, urbanisme ainsi que le patrimoine mobilier et écrit ; en 2013 sera initié un parcours sur le patrimoine religieux dans la ville ;

- une exposition permanente, en relation avec l'association ICOVIL, proposant à chacun des clés de lecture et de compréhension de la ville (hier, aujourd'hui, demain) à travers différents regards (urbanisme, histoire, mémoire des habitants etc.).

#### - L'ouverture - La coopération.

Afin de se nourrir des expériences d'autres acteurs du patrimoine, le service « Ville d'art et d'histoire » participera à la réflexion au sein de différents réseaux nationaux, ainsi qu'à la commission animation-médiation du plan de gestion « candidature des climats bourguignons » .

Le plan d'action a été soumis à l'appréciation du Comité de Patrimoine, composé des différents acteurs, experts, institutionnels et associatifs œuvrant dans ce secteur, conformément aux termes de la convention.

Le budget annuel du plan d'action s'élève à 34 500 €. La Ville, dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention « Dijon Ville d'art et d'histoire » signée avec l'État, est susceptible de recevoir une aide financière de celui-ci fixée à 10 000 € pour 2013.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver le plan d'action 2013 proposé dans le cadre de la démarche « Dijon ville d'art et d'histoire » ;
- 2 - solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées pour la mise en oeuvre de ce plan et notamment auprès de l'Etat dans le cadre de la convention signée le 30 novembre 2009 ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**